DÉTERMINANTS DE LA SANTÉ

ADAPTATION SOCIALE

Jeunes de 12 à 17 ans ayant contrevenu au Code criminel et aux lois fédérales ou provinciales (2015 à 2017)

Mise à jour Avril 2020

DÉFINITION

Nombre moyen : Nombre moyen de jeunes âgés de 12 à 17 ans ayant contrevenu au Code criminel et aux lois fédérales ou provinciales, incluant les infractions relatives à la conduite d'un véhicule, pour une période donnée. Il s'agit des auteurs présumés, pouvant être comptés plus d'une fois s'ils ont commis plusieurs délits durant une année. Ces délits doivent avoir fait l'objet d'un signalement aux corps policiers et avoir été jugés fondés après enquête policière.

Taux pour 1 000 : Rapport du nombre moyen de jeunes âgés de 12 à 17 ans ayant contrevenu au Code criminel et aux lois fédérales ou provinciales, pour une période donnée, à l'ensemble de la population âgée de 12 à 17 ans au milieu de la période étudiée, multiplié par 1 000 personnes.

SOURCES

Ministère de la Sécurité publique, Données du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondée sur l'affaire, 2015 à 2017.

Statistique Canada et Institut de la statistique du Québec, estimations démographiques pour l'année 2016 révisées en février 2020. Les taux ont été calculés par la Direction de santé publique.

NOTES

On remarque une baisse importante du nombre d'infractions commises depuis 2003, année de l'entrée en vigueur de la Loi sur le système de justice pénale pour adolescents (LSJPA), qui permet dans les cas d'infractions mineures de substituer des accusations par des mesures extrajudiciaires. Ce changement de pratique expliquerait en grande partie la baisse du nombre d'infractions.

Le taux global présenté ici ne permet pas de distinguer la variété des infractions et leur gravité. Par exemple, les délits contre la propriété comprennent notamment les incendies, vols, introductions par infraction, fraudes et méfaits, alors que ceux contre la personne englobent les homicides, voies de fait, agressions sexuelles, enlèvements, séquestrations, harcèlement criminel et menaces.

En général, les fluctuations du nombre d'infractions (plus marquées encore dans les petits territoires comme ceux des MRC) peuvent être liées à des variations réelles, mais aussi à la disponibilité des ressources policières ou encore au type de territoire à desservir (plus difficile en milieu rural).

Jeunes de 12 à 17 ans ayant contrevenu au Code criminel et aux lois fédérales ou provinciales (2015 à 2017)

Territoires	Sexes réunis	
	N moy/an	‰
MRC de Témiscamingue	73	73 ◆
Ville de Rouyn-Noranda	150	59 ◆
MRC d'Abitibi-Ouest	77	60 ◆
MRC d'Abitibi	79	50 ■
MRC de la Vallée-de-l'Or	238	86 ◆
Abitibi-Témiscamingue	617	67 ◆
Québec	20 753	43

N moy/an Nombre moyen par année

‰ Taux pour 1 000 personnes

■ Situation comparable à celle de l'ensemble du Québec (pas de différence statistique significative)

◆ Situation plus défavorable que celle de l'ensemble du Québec (différence statistique significative)

ÉVOLUTION DANS LE TEMPS

Taux de jeunes de 12 à 17 ans ayant contrevenu au Code criminel et aux lois fédérales ou provinciales, Abitibi-Témiscamingue et Québec, 2000 à 2017

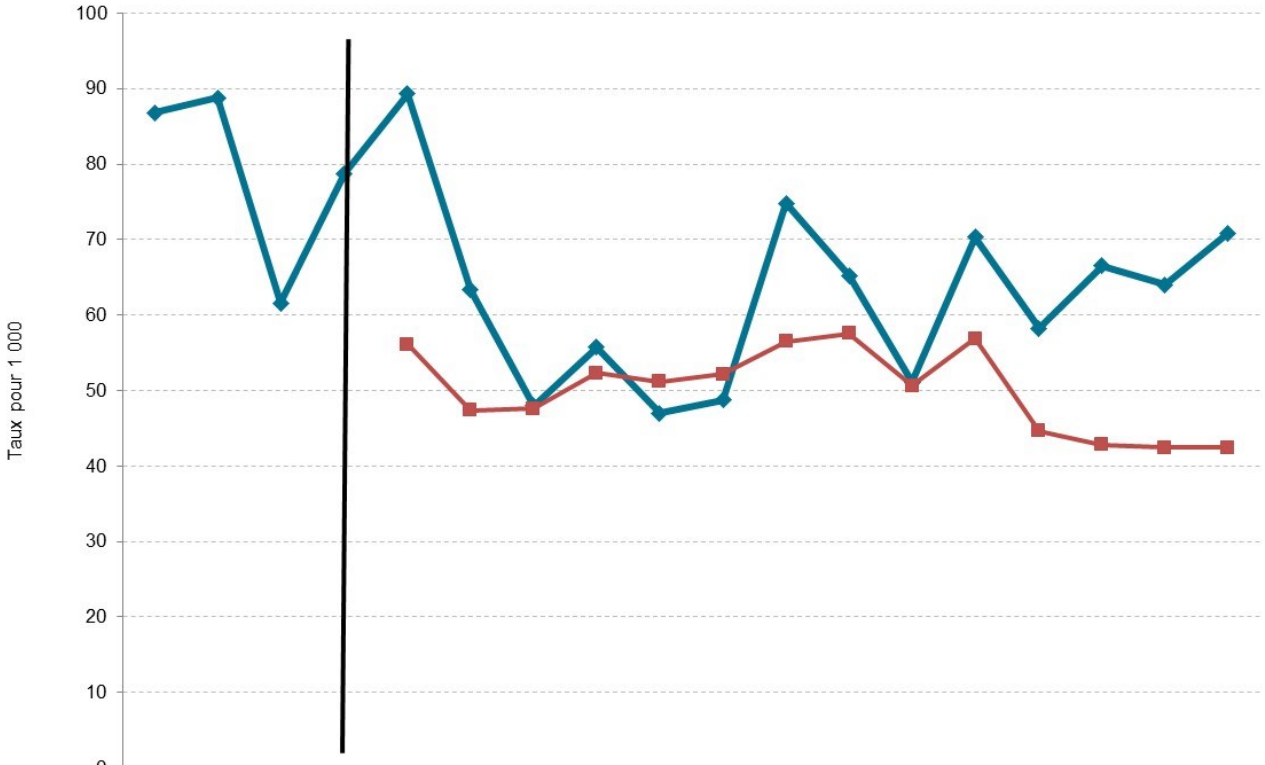

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
A.-T.	87	89	62	79	89	63	48	56	47	49	75	65	51	70	58	67	64	71
Québec					56	47	48	52	51	52	57	58	51	57	45	43	42	42

2003 : Entrée en vigueur de la Loi sur le système de justice pénale pour adolescents (trait noir)

SOURCE

Ministère de la Sécurité publique, Données du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondée sur l'affaire, 2000 à 2017. Les taux ont été calculés par la Direction de santé publique de l'Abitibi-Témiscamingue.

FAITS SAILLANTS

De 2004 à 2009, le taux de jeunes de 12 à 17 ans ayant contrevenu au Code criminel ou aux autres lois a diminué dans la région, de 89 à 49 pour 1 000. Par la suite, malgré quelques variations, il a connu une tendance à la hausse pour atteindre 71 pour 1 000 en 2017.

Au Québec, il a généralement oscillé entre 40 et 60 contrevenants pour 1 000 jeunes, de 2004 à 2017. Il apparaît relativement stable au cours des quatre dernières années.

ÉVOLUTION DANS LE TEMPS

Taux de jeunes de 12 à 17 ans ayant contrevenu au Code criminel et aux lois fédérales ou provinciales, MRC de Témiscamingue, 2000 à 2017

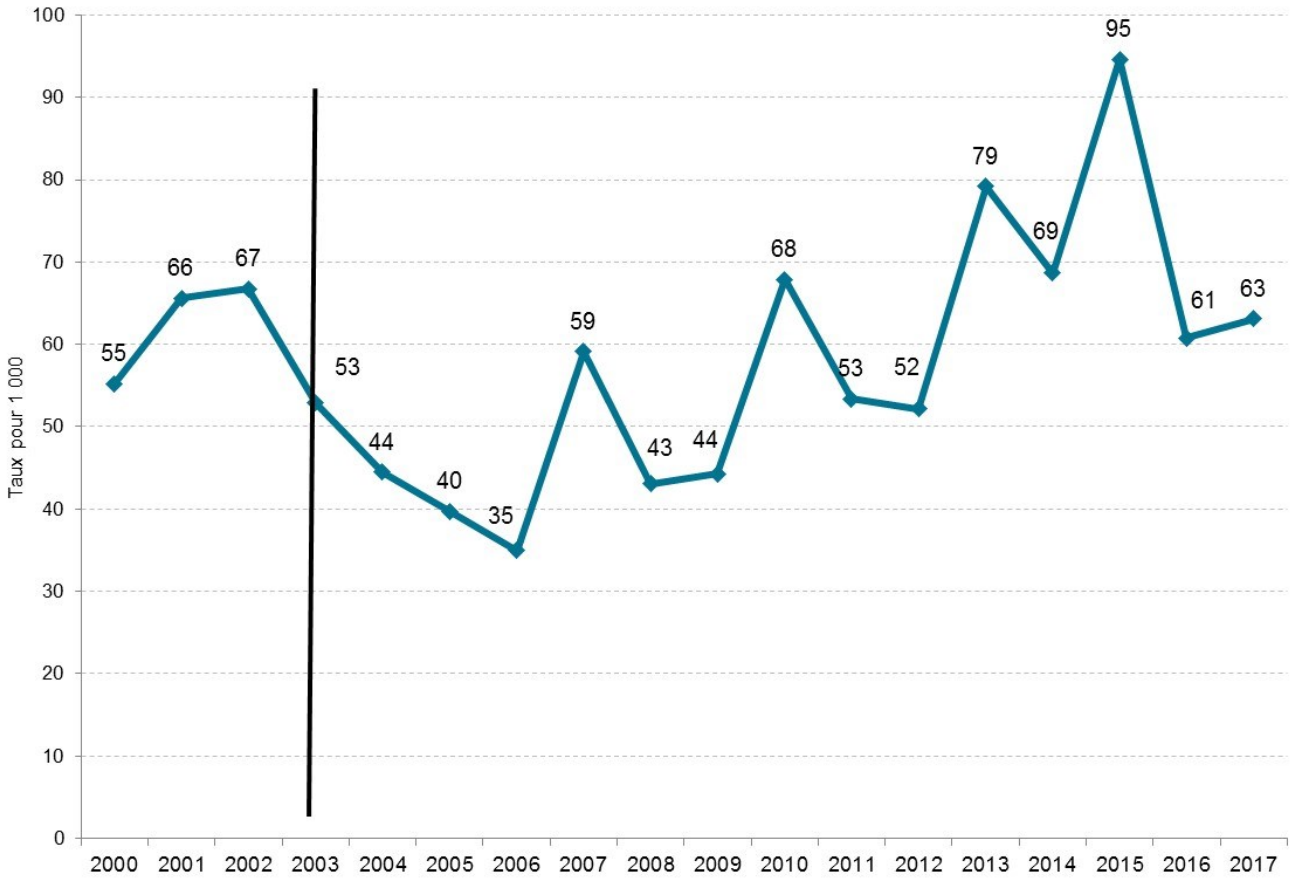

2003 : Entrée en vigueur de la Loi sur le système de justice pénale pour adolescents (trait noir)

SOURCE

Ministère de la Sécurité publique, Données du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondée sur l'affaire, 2000 à 2017. Les taux ont été calculés par la Direction de santé publique de l'Abitibi-Témiscamingue.

ÉVOLUTION DANS LE TEMPS

Taux de jeunes de 12 à 17 ans ayant contrevenu au Code criminel et aux lois fédérales ou provinciales, Ville de Rouyn-Noranda, 2000 à 2017

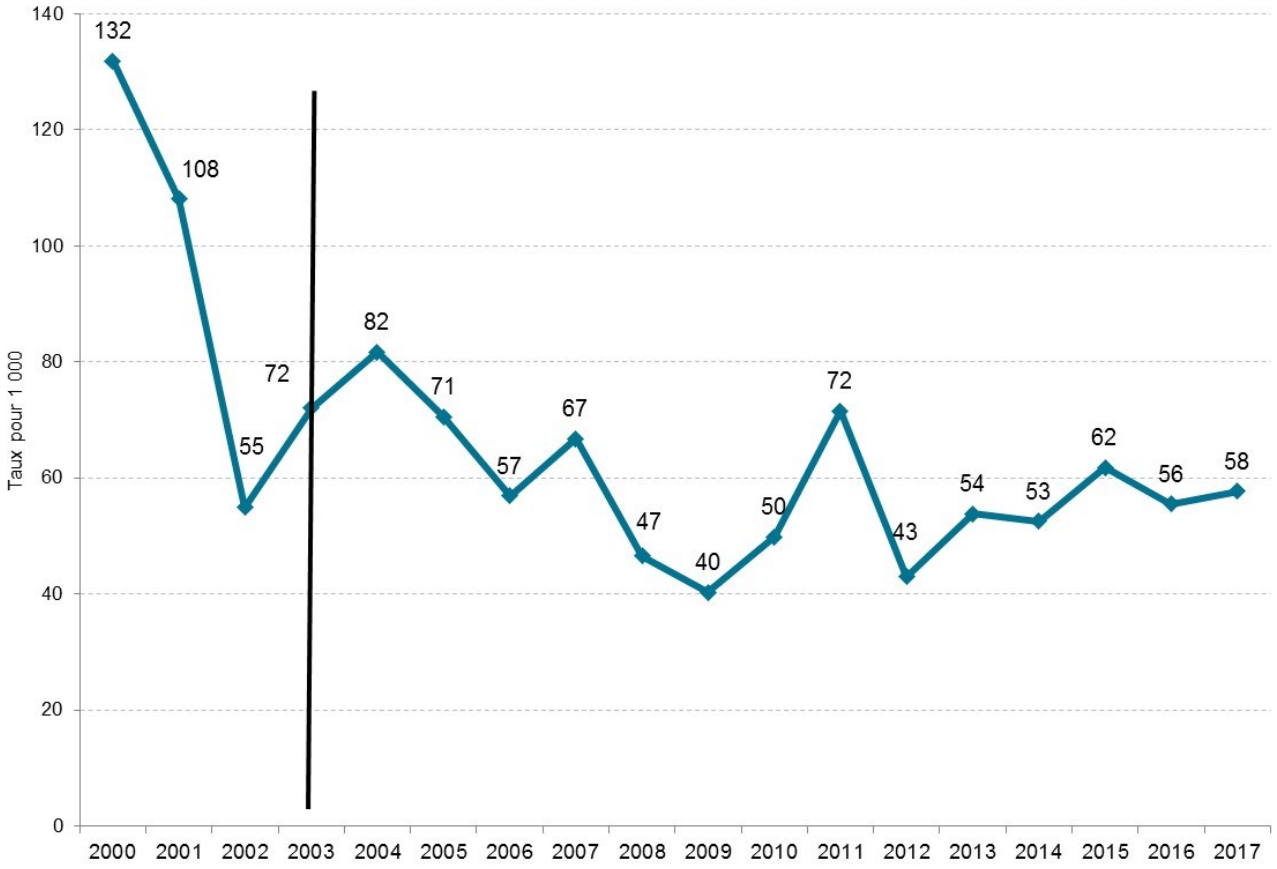

2003 : Entrée en vigueur de la Loi sur le système de justice pénale pour adolescents (trait noir)

SOURCE

Ministère de la Sécurité publique, Données du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondée sur l'affaire, 2000 à 2017. Les taux ont été calculés par la Direction de santé publique de l'Abitibi-Témiscamingue.

ÉVOLUTION DANS LE TEMPS

Taux de jeunes de 12 à 17 ans ayant contrevenu au Code criminel et aux lois fédérales ou provinciales, MRC d'Abitibi-Ouest, 2000 à 2017

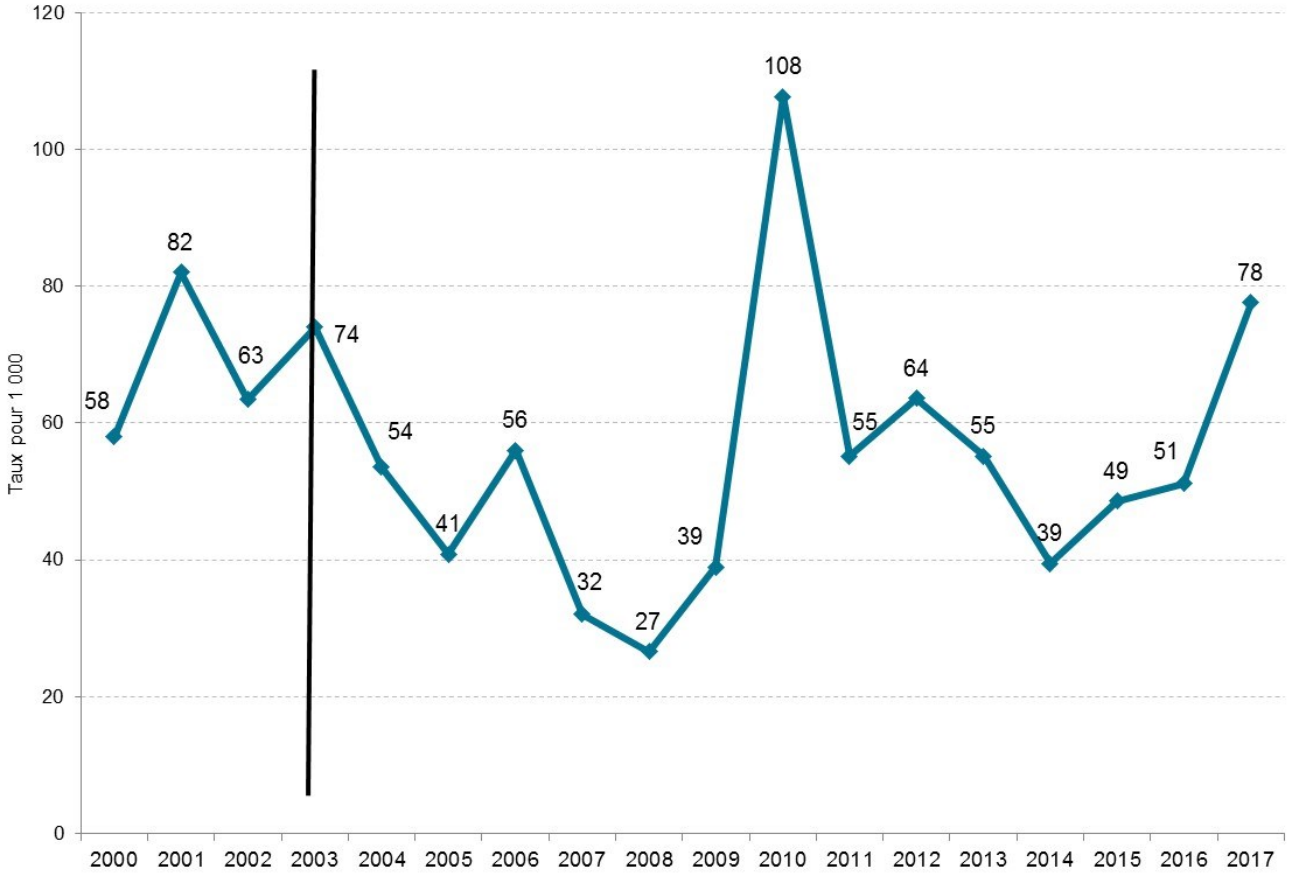

2003 : Entrée en vigueur de la Loi sur le système de justice pénale pour adolescents (trait noir)

SOURCE

Ministère de la Sécurité publique, Données du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondée sur l'affaire, 2000 à 2017. Les taux ont été calculés par la Direction de santé publique de l'Abitibi-Témiscamingue.

ÉVOLUTION DANS LE TEMPS

Taux de jeunes de 12 à 17 ans ayant contrevenu au Code criminel et aux lois fédérales ou provinciales, MRC d'Abitibi, 2000 à 2017

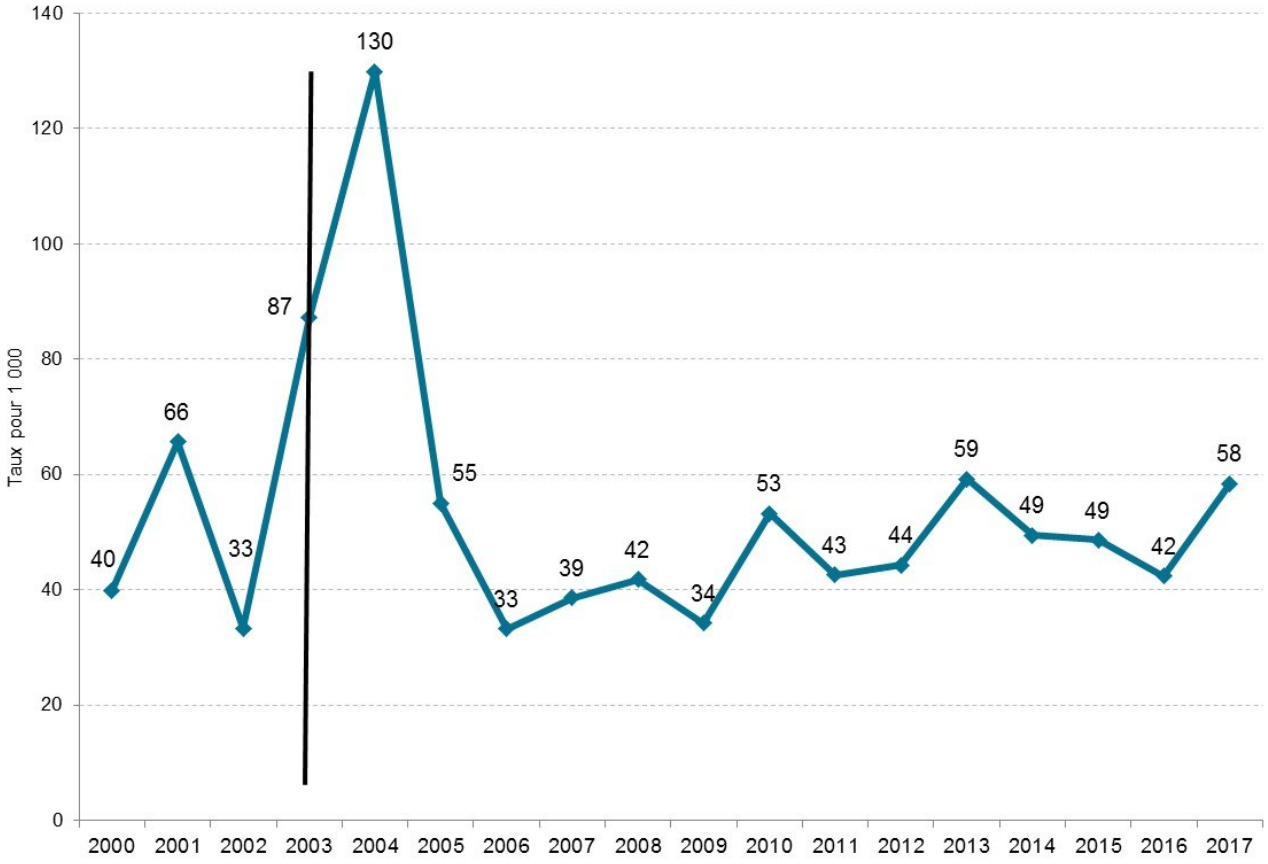

2003 : Entrée en vigueur de la Loi sur le système de justice pénale pour adolescents (trait noir)

SOURCE

Ministère de la Sécurité publique, Données du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondée sur l'affaire, 2000 à 2017. Les taux ont été calculés par la Direction de santé publique de l'Abitibi-Témiscamingue.

ÉVOLUTION DANS LE TEMPS

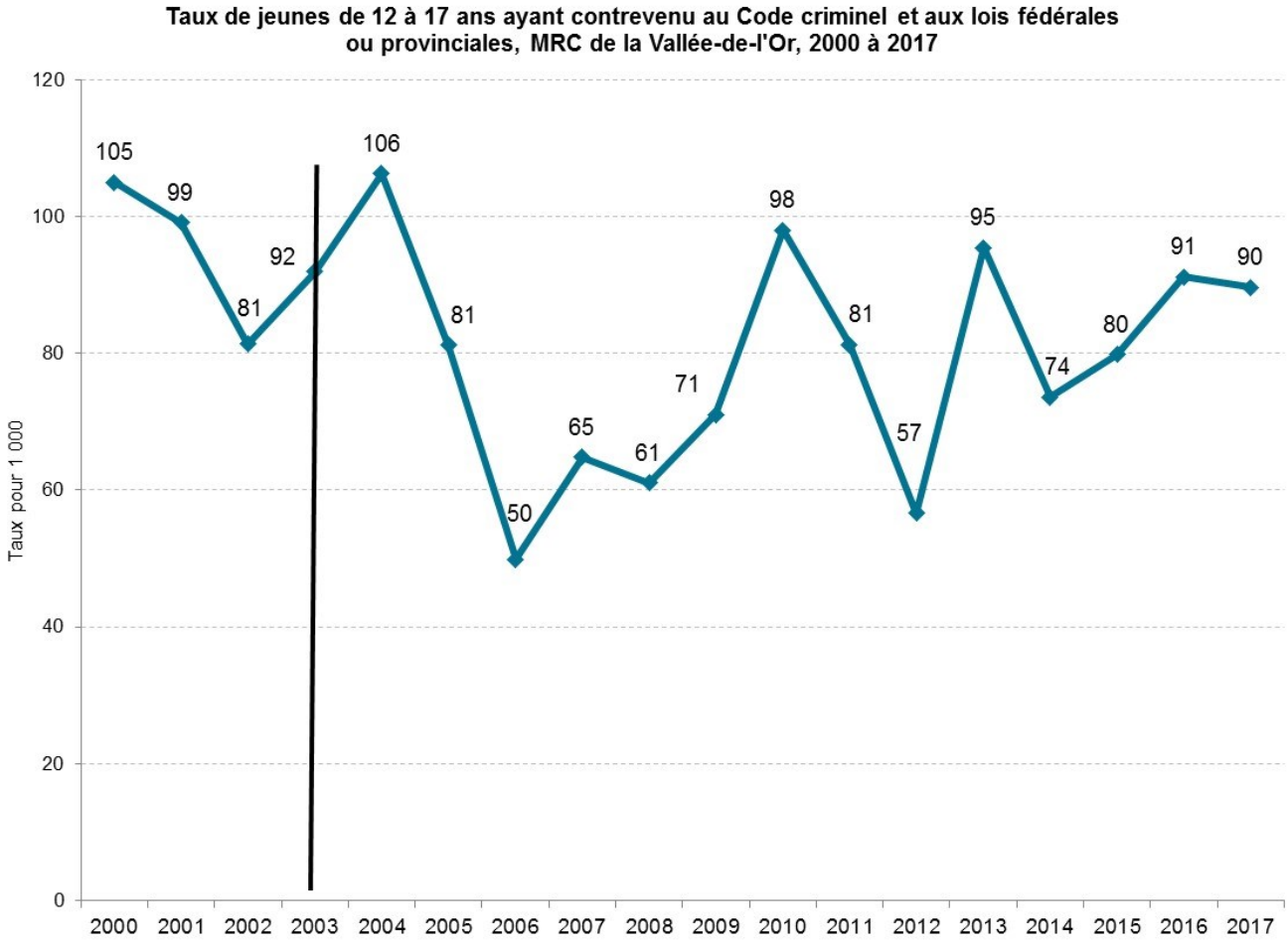

2003 : Entrée en vigueur de la Loi sur le système de justice pénale pour adolescents (trait noir)

SOURCE

Ministère de la Sécurité publique, Données du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondée sur l'affaire, 2000 à 2017. Les taux ont été calculés par la Direction de santé publique de l'Abitibi-Témiscamingue.